

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la commune de MASSAGUEL

Séance du 23 avril 2026

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le vingt et trois avrils à dix-neuf HEURES, trente MINUTES le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORBILLOT Pascal, Maire,

Présents : Mes DAMIEN Mélanie, RIVAIRAN Laetitia, VAISSIERE Pascale, COUGNAUD Caroline, GLEIZES Laure, Mrs ORBILLOT Pascal, M. ORCAN Michel, BOYER Jean-Yves, ROLAND Pascal, RIGAL Jean-Noël, DUMINIL Christian,

Secrétaire : Mme. VAISSIERE Pascale  
=====

Date de convocation : 16 AVRIL 2026

**Objet :**

**Etablissement de la liste de propositions de commissaires appelés à siéger à la Commission communale des impôts directs (CCID)**

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune.

En l'occurrence, pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE**

- D'établir, en application de l'article 16050 du CGI, une liste de 6 contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques du Tarn en vue de la désignation de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants de la commission communale des impôts directs (CCID) de la commune de Massaguel
- La liste des personnes proposées est arrêtée comme suit :

**TITULAIRES :**

- Mme. VAISSIERE Pascale
- Mme. ROLAND Sylvie
- Mme. BRUN Christelle
- Mme. PASTUREL Marie
- M. COUDERC Luc

- M. JAMME Laurent

### **SUPPLEANTS**

- Mme. BONNET Sandrine
  - M. PRADRELLE Lilian
  - M. LOEILLET Jean-Louis
  - Mme. LAUNET Anaïs
  - M. NATHAN Albert
  - M. ESCRIBE Jean-Marc
- Il est rappelé que le maire est membre de droit de la CCID et ne doit donc pas figurer sur la liste des personnes proposées.
  - La présente délibération sera transmise aux autorités compétentes dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Pour copie conforme

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

**A MASSAGUEL, le 23 avril 2026**

**Le Maire,  
M.ORBILLOT Pascal**

**Secrétaire des séances  
Mme. VAISSIERE Pascale**

